

Support de Cours proposé par NKWAMO EDDY FERNAND

Cours d'entrepreneuriat niveau quatrième année

Leçon 3 : Lancement des opérations sur le plan juridique

EE4; Maca; Mare; Come

Le choix du statut juridique d'une entreprise constitue l'étape la plus compliquée d'un projet de création car il doit être effectué en tenant compte de plusieurs paramètres:

- Compatibilité avec le régime fiscal le plus approprié
- Compatibilité avec le statut social le plus approprié pour le dirigeant
- Compatibilité avec les caractéristiques inhérentes au projet: nombre d'associés, nature de l'activité ---
- Compatibilité avec les perspectives d'avenir prévues (entrée de nouveaux associés, nature de l'activité ---)

I- Quelques critères de choix du statut juridique d'une entreprise.

Il s'agit donc d'un choix conditionné par beaucoup d'éléments.

* Si vous êtes plusieurs (à partir de deux) à prendre part au projet de création, vous devez obligatoirement vous orienter vers la création d'une société: ~~SAS~~ ~~SA~~ généralement pour les activités commerciales, sociétés civile pour les activités immobilières ou libérales. Il est également possible de créer une SA ou SNC mais se sont des solutions rarement retenues en pratique.

* Si vous êtes seul sur le projet de création d'une entreprise, vous allez pouvoir opter pour toutes les formes d'entreprise individuelles (entreprise individuelle, EIRL, option pour le régime auto-entrepreneur) ou pour la création d'une société unipersonnelle (EIRL et la SASU)

* Lorsque vous disposez d'un patrimoine personnel à protéger, il est préférable de s'orienter vers un statut juridique qui vous permet de limiter votre responsabilité. Ce critère est autant plus important si votre activité n'est pas sans risque. Les principales formes juridiques qui permettent de limiter votre responsabilité sont: les SARL et EURL, les SAS et SASU, l'EIRL et la SA

* Pour l'exercice de certaines activités, la loi peut vous

imposée un choix restreint de statut juridique, il convient donc de vérifier, en fonction de votre activité qu'aucune réglementation ne vous oblige à opter pour un statut juridique bien précis.

* Pour réfléchir au choix du statut juridique de l'entreprise, il convient de définir le schéma de sortie des revenus de l'entreprise. La sortie des revenus sous forme de dividendes est une solution notamment utilisée par les entrepreneurs qui disposent déjà d'un revenu régulier et d'une protection sociale.

Exemple: Quelqu'un qui est déjà chef d'entreprise ou rémunéré ou salarié d'une entreprise.

* Dans un schéma orienté sur la sortie des revenus sous forme de dividendes, il faut privilégier un statut juridique qui permet:

1- la distribution des dividendes,

2- et idéalement d'éviter de payer des charges sur la dividendes.

Dans cette hypothèse, les solutions les plus appropriées sont: la SAS et SASU, la SARL à gerance égalitaire ou minoritaire, l'EURL avec un gérant non associé ou la SA